

معهد بروميتيوس
للديمقراطية وحقوق الإنسان



ⵓⵔⵉⵎⵉⵜ ⵔⵓⵏⵉⵙⵓⵔⵉⵙ
| ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵉⵜ ⵏ ⵔⵓⵏⵉⵙⵓⵔⵉⵙ |
INSTITUT PROMETHEUS
pour la démocratie et les droits humains

Indice de pérennisation des organisations de la société civile CSOSI 2020

(Du 1^{er} Janvier 2020 jusqu'à 31 décembre 2020)

– Maroc –

En partenariat avec :



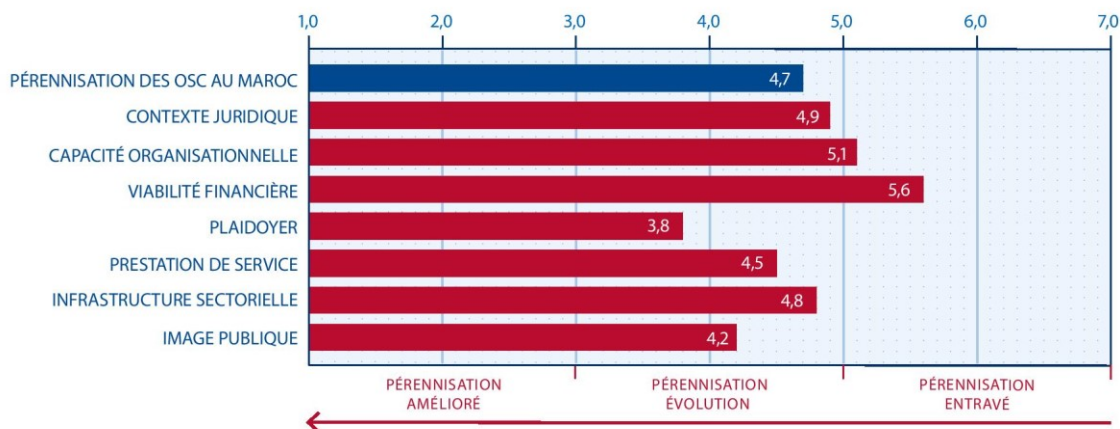


L'Indice de durabilité des organisations de la société civile (CSOSI) permet d'évaluer, chaque année, le potentiel, la viabilité ainsi que les contraintes du développement des organisations de la société civile en Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), en Europe Centrale, en Europe de l'Est ainsi qu'en Afghanistan et au Pakistan.

Au Maroc, le CSOSI oeuvre en étroite collaboration avec l'Institut Prometheus pour la démocratie et les droits humains pour la mise en place d'une évaluation complète, basée sur sept dimensions, considérées comme essentielles à la durabilité sectorielle, à savoir : l'environnement juridique, la capacité organisationnelle, la viabilité financière, le plaidoyer, la fourniture de services, l'infrastructure et l'image publique.

Le présent rapport souligne à la fois les réalisations de la société civile marocaine et les obstacles auxquels elle est confrontée. Il identifie également ses besoins dans une perspective de renforcement de capacités et de défense de l'espace civique.

PÉRENNISATION DES OSC: 4,7



La pandémie de COVID-19 a eu un énorme impact économique et social au Maroc en 2020, comme dans le reste du monde. Durant l'année, 439 139 personnes ont été infectées par la COVID-19 au Maroc, dont 7 388 sont décédées. Le gouvernement a imposé un confinement pendant les trois premiers mois de la pandémie, du 20 mars au 10 juin. L'état d'urgence sanitaire est resté en vigueur pendant toute l'année, imposant des restrictions de déplacement entre certaines villes et régions et un couvre-feu national. Le gouvernement a fait appel à l'armée et à la police pour faire respecter ces règlements afin d'endiguer la propagation du virus. À la fin du mois de mai, la police avait engagé des poursuites contre plus de 90 000 personnes pour avoir enfreint les mesures d'urgence sanitaire, notamment celles interdisant les déplacements et les grands rassemblements.

Malgré la stricte application des restrictions, des manifestations avec divers objectifs, notamment pour demander la libération des journalistes, s'opposer à la normalisation des relations avec Israël et protester contre la dégradation des conditions socio-économiques dans le pays, ont continué de se tenir pendant et après le confinement. Les OSC ont contribué à ces manifestations en mobilisant les gens par le biais des réseaux sociaux et d'autres moyens. Les autorités ont interdit la majorité de ces manifestations sous prétexte de préoccupations sanitaires. Dans certains cas, comme lors d'une manifestation d'enseignants à Rabat en mars, la police ainsi que quelques civils ont violemment dispersé la foule.

La pandémie a également eu un impact important sur l'économie. Selon le Haut-Commissariat au Plan, le taux de chômage est passé de 9,4 % à 12,7 % en raison de la crise sanitaire et des restrictions en découlant. Selon le Brookings Institute, le déficit commercial a augmenté de 23 % au premier trimestre de l'année. Les projections ont également estimé que la diminution du tourisme, qui constitue normalement la principale source de revenus du pays, entraînerait une perte de revenus de 14 milliards USD entre 2020 et 2022. Pour atténuer l'impact économique de la pandémie, le gouvernement a accordé à tous les ménages une subvention d'urgence pendant les trois mois de confinement. Cette aide s'est élevée à environ 200 USD par mois pour les travailleurs du secteur formel et entre 90 et 134 USD par mois pour les travailleurs du secteur informel.

En raison de la crise de la COVID-19, le roi du Maroc Mohammed VI a prolongé les travaux de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD), qu'il a créée en juillet 2019. L'objectif de cette commission est d'élaborer des recommandations pour un nouveau modèle de développement couvrant les domaines de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, de l'investissement et de la fiscalité, entre autres. Au cours de l'année 2020, des dizaines de réunions en ligne et en personne se sont tenues avec la société civile, des chefs d'entreprise et d'autres experts pour produire le rapport final, qui comprendra les grandes lignes du nouveau modèle et sera présenté au roi début 2021.

Dans l'ensemble, la pérennisation des OSC n'a pas changé en 2020. Le contexte juridique s'est détérioré en raison du harcèlement accru des OSC et des défenseurs des droits de l'homme, et des restrictions des libertés d'expression et d'association imposées par le gouvernement sous le prétexte de combattre COVID-19. L'image

publique des OSC s'est légèrement améliorée, en raison de leur visibilité accrue et efficacité pendant la pandémie. Toutes les autres dimensions de la pérennisation sont restées inchangées.

Le Maroc comptait plus de 220 000 associations enregistrées en 2020. La plupart des OSC œuvrent pour le développement local, et seulement 1,4 % des associations travaillent dans le domaine des droits de l'homme. Selon une déclaration du ministre chargé des Relations avec le Parlement et la Société civile en avril 2020, les OSC ont contribué environ 1 % du produit intérieur brut (PIB) du pays en 2019 et sont devenues une réelle source d'emplois. De nombreuses OSC sont des coopératives locales œuvrant pour le développement économique de leur village ou de leur région, qui ont des objectifs commerciaux et fonctionnent comme des entreprises. Il existe de nombreux syndicats, mais seuls les trois principaux représentants élus de chaque syndicat ont le droit de négocier avec le gouvernement des mesures visant à améliorer les droits des travailleurs.

CONTEXTE JURIDIQUE: 4,9



Le contexte juridique régissant les OSC en 2020 s'est légèrement détérioré en raison du harcèlement accru de certaines OSC et de certains militants, de l'arrestation de manifestants et de critiques du gouvernement, et de la répression des libertés de réunion et d'expression.

Les associations et fondations sont toujours régies par le Dahir (décret royal) no 1-58-376 de 1958, tel que modifié, portant sur le droit de créer des associations, no 1-58-376 de 1958), et par son décret d'application no 2-04-969 de 2005 régissant la constitution des CSO. Les coopératives sont régies par la loi no 11212, et les syndicats professionnels par le Dahir du 16 juillet 1957. Une nouvelle loi sur les syndicats, qui a été élaborée en 2019, est toujours en instance devant le parlement 2020. Les syndicats s'opposent fermement à la proposition de

loi, qui vise à interdire toute grève générale, soit en confisquant les salaires des grévistes, soit en expulsant du syndicat les instigateurs de grève, ce que tous les syndicats refusent de faire. Le ministère de la Justice est le ministère de tutelle pour toutes les OSC.

Pour obtenir un statut juridique, les OSC doivent officiellement déclarer leur création aux autorités. Le Dahir no 1-58-376 stipule clairement que toute association qui a déposé son dossier doit se voir délivrer sur place un récépissé d'enregistrement. Mais en réalité, les autorités demandent aux associations de revenir après plusieurs semaines ou mois pour obtenir ce récépissé et dans certains cas, elles ne le reçoivent jamais. En outre, diverses autorités imposent des obligations variables, comme le nombre d'exemplaires de la demande ou de ses divers éléments constitutifs. Dans certains cas, les autorités locales demandent aux OSC de fournir des documents supplémentaires qui ne sont pas requis par la loi. Bien que la majorité des OSC conviennent de la nécessité de modifier le Dahir, cela ne figure pas à l'ordre du jour du gouvernement ou du parlement.

Les associations qui se consacrent au plaidoyer et aux droits de l'homme continuent à avoir des difficultés à s'enregistrer. Un certain nombre d'associations telles que l'Association pour la Taxation des transactions financières (ATTAC), Action citoyenne et l'Instance marocaine des droits de l'homme (IMDH) n'ont pas pu obtenir leurs récépissés d'enregistrement. Selon Human Rights Watch, les autorités ont continué de faire obstacle aux travaux de l'AMDH, le plus grand groupe de défense des droits humains du pays. L'AMDH a déclaré qu'en septembre 2020, soixante-dix-neuf de ses quatre-vingt-dix-neuf antennes locales n'avaient pas pu obtenir de récépissés d'enregistrement de la part des autorités, ce qui les empêchait de procéder à des opérations telles que l'ouverture de nouveaux comptes bancaires ou la location de locaux. En janvier 2020, vingt associations de défense des droits de l'homme de premier plan ont créé l'Initiative nationale pour la défense du droit à l'organisation pour plaider auprès du gouvernement afin de résoudre ces problèmes d'obtention de la personnalité juridique.

Les libertés d'expression et d'assemblée se sont vues menacées pendant l'année. De nombreux journalistes et défenseurs des droits de l'homme qui critiquaient le gouvernement ont été arrêtés, de même que des rappeurs qui abordaient des sujets politiques particulièrement sensibles. Par exemple, le militant Ghassan Buddha a été arrêté

pour « outrage aux emblèmes du Royaume du Maroc », et le rappeur Hamza Sabaar, également connu sous le nom de Staline, a été arrêté pour « offense aux fonctionnaires ou aux institutions publiques ». En mai 2020, le journaliste Soulaïmane Raïssouni, connu pour ses éditoriaux critiquant les autorités, a été arrêté après qu'un activiste de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe (LGBTI) l'a accusé d'agression sexuelle. En raison de la longueur inhabituelle de l'enquête judiciaire, les avocats de M. Raïssouni ont soupçonné que l'arrestation était une mesure de représailles à son encontre.

Des personnes qui remettaient en cause l'existence de la COVID-19 ou qui critiquaient la réponse du gouvernement à l'urgence sanitaire ont également été ciblées en 2020. En avril 2020, le vice-président de l'AMDH a été accusé de diffamation pour avoir critiqué la confiscation des produits des marchands ambulants dans la ville de Nador, et un membre de l'AMDH a été arrêté pour provocation en mai après avoir publié des commentaires critiques sur internet en appui des droits des enseignants. Tous deux ont été acquittés en novembre 2020. De telles arrestations ont suscité l'indignation des OSC œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, qui ont organisé des sit-in et multiplié les appels à la libération des activistes qui avaient été arrêtés.

Le Code pénal maintient toutefois la peine de prison pour toute une série de délits d'expression non violents, notamment pour avoir insulté l'Islam ou la monarchie, et pour avoir « incité contre l'intégrité territoriale » du Maroc. Un projet de loi sur les réseaux sociaux (loi no 22-20) qui aurait porté atteinte à la liberté d'expression sur les réseaux sociaux a suscité une importante protestation publique. Le projet de loi, qui aurait donné aux réseaux sociaux de larges pouvoirs de censure, interdit les appels au boycott de biens ou de services spécifiques en ligne et criminalisé la diffusion de fausses informations, a fini par être retiré suite à l'indignation générale. Malgré cela, selon Freedom House, « la surveillance par l'État de l'activité en ligne et des communications personnelles est une préoccupation majeure » dans le pays.

La liberté de réunion a été impactée en 2020 par les restrictions liées à la COVID-19 et aux mesures sanitaires. Plusieurs sit-in et marches ont été interdits parce qu'ils enfreignaient ces mesures. Mais dans le même temps, les rassemblements qui soutenaient les positions de l'État, comme la normalisation des relations avec Israël, ont été autorisés.

Conformément au Dahir no 1-58-376, les OSC peuvent faire une demande de statut d'utilité publique pour pouvoir bénéficier de réductions d'impôts et recevoir des fonds publics. Mais la procédure de demande est lourde et exige que les OSC fournissent un grand nombre de documents certifiés. En plus de ça les autorités octroient généralement ce statut selon leur bon vouloir. Par conséquent, seules quelques rares OSC, qui ont en général des relations politiques, ont réussi à obtenir ce statut. En 2020, seules deux associations ont obtenu le statut d'utilité publique : la Société marocaine de télé médecine et la Fondation marocaine de l'éducation pour l'emploi. Les fédérations sportives autorisées en vertu de l'article 17 de la loi no 0687 sur l'éducation physique et les sports reçoivent automatiquement le statut d'utilité publique.

Les OSC sont exonérées de l'impôt sur le résultat (excédent). Toutes les OSC sont tenues de tenir des registres comptables et de soumettre des rapports financiers à la Direction générale des impôts du Maroc à la fin de chaque année fiscale. Comme tous les employeurs, les OSC doivent retenir à la source l'impôt sur les salaires ou rémunérations versées à des tiers, comme les experts et formateurs. Les taxes sont passibles de pénalités de retard. Seules les prestations fournies par les associations à but non lucratif reconnues d'utilité publique sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les OSC connaissent souvent mal leurs droits et leurs obligations dans le domaine fiscal. Avec le soutien de l'USAID, le Mouvement des initiatives pour la réforme des lois des associations au Maroc (MIRLA) a été créé en 2019 pour plaider en faveur d'une réduction des taxes sur les services et les salaires, qui sont actuellement au même taux que pour les entreprises. Un certain nombre d'amendements progressistes proposés par MIRLA ont été inclus dans le projet de loi de finances 2021. Il s'agit notamment d'un allègement fiscal pour les jeunes professionnels (jusqu'à l'âge de trente-cinq ans) embauchés par les OSC, d'une exonération d'un nouvel impôt de solidarité et d'une exonération d'impôt sur le revenu pendant un an pour les employés des OSC réembauchés après avoir perdu leur emploi en 2020 en raison de la pandémie.

Les OSC peuvent recevoir des fonds étrangers, mais doivent les déclarer au Secrétariat général du gouvernement (SGG) dans les trente jours. Deux activistes ont été accusés d'utilisation inappropriée de fonds étrangers en 2020. Dans l'une des affaires, Omar Radi, un journaliste et activiste au franc-parler, a été accusé d'avoir reçu des fonds pour espionnage et atteinte à la sécurité de l'État. Quelques semaines plus tard, il a été inculpé dans une deuxième affaire pour le viol d'une collègue. Radi a publié un communiqué de presse niant toutes ces accusations et insistant sur le fait que la relation entre lui et sa collègue était consensuelle. Les avocats de Radi estiment que ces

accusations ont été motivées par des considérations politiques et que Radi était en fait visé pour ses critiques de la corruption du gouvernement et des atteintes aux droits de l'homme.

De nombreuses OSC ne connaissent pas leurs droits et obligations légales. Ce problème est exacerbé par le fait que les OSC manquent d'expertise juridique et n'ont pas accès à des OSC à des avocats compétents sur le terrain. En outre, on constate un manque de formation spécialisée sur les droits et obligations légales des OSC.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE: 5,1

La capacité organisationnelle des OSC n'a pratiquement pas changé en 2020. La majorité des OSC ont toujours des capacités organisationnelles limitées. La plupart n'ont même pas de bureaux, et si elles en ont, elles n'ont probablement pas les ressources financières nécessaires pour disposer d'une équipe pour assurer la gestion administrative et financière des projets. Les restrictions liées à COVID-19 ont empêché les OSC d'améliorer leurs capacités organisationnelles en 2020, notamment le développement de leurs structures internes, l'élargissement de leurs membres et la mobilisation de nouveaux soutiens.

La plupart des OSC travaillent avec différents groupes d'intérêt pour résoudre des problèmes locaux. Quelques associations travaillent dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la surveillance des politiques gouvernementales ou des droits de l'homme. Elles ont des groupes d'intérêt clairement définis et elles ciblent de tels groupes potentiels avec différentes stratégies de recrutement, quoique leur action soit principalement axée sur les réseaux sociaux et les relations personnelles. En 2020, diverses associations ont abordé les problématiques liées à COVID-19, notamment l'éducation du public sur la façon de lutter contre le virus ou de s'en protéger, et le suivi de la gestion de la pandémie par le gouvernement.

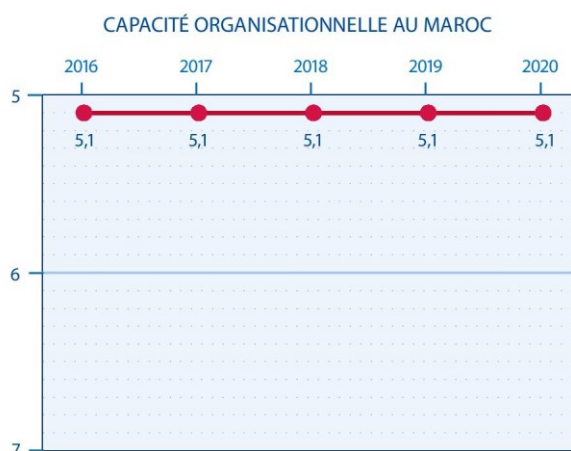
Très peu d'OSC disposent de visions stratégiques bien claires auxquelles elles adhèrent. Dans ces organisations, le comité exécutif prépare généralement le plan et le présente aux autres membres. Mais de nombreuses OSC travaillent sur des questions locales et urgentes qui ne sont pas planifiées ou donnent la priorité aux projets financés par les bailleurs de fonds plutôt qu'à leurs propres plans stratégiques.

La plupart des OSC ont des structures de gouvernance faibles. Selon les dernières statistiques officielles du Haut-Commissariat au Plan (HCP), en 2017, seulement 1,1 % des OSC disposaient d'un conseil d'administration élu par une assemblée générale et seulement 3 % avaient un comité exécutif et un conseil d'administration. La plupart des organisations marocaines dépendent d'un dirigeant individuel, et la rotation de leurs dirigeants est rare.

La capacité de certaines coopératives s'est améliorée en 2020. Au cours de l'année, le programme A4Community de l'Office chérifien des phosphates (OCP) a fourni une formation à vingt-huit coopératives visant à développer et à améliorer leurs compétences en matière de production et de gestion. Grâce à cette formation, certaines coopératives ont pu réduire leurs temps de production et d'autres ont réorienté leurs activités pour mieux répondre aux besoins de leur région. Certaines ont par ailleurs commencé à produire des masques, générant ainsi des revenus exceptionnels pendant la pandémie. En outre, le programme Ayadi Al Fath a convaincu plus de 5 000 employeurs d'effectuer leurs achats auprès de coopératives plutôt que de grandes entreprises basées au Maroc ou en Europe. Ce résultat a pu être obtenu grâce à des efforts de sensibilisation soulignant les avantages pour l'économie locale.

Les donateurs étrangers financent rarement les coûts de fonctionnement des OSC, de sorte que celles-ci peinent à disposer de locaux et de personnel permanents. Les OSC connaissent également une forte rotation du personnel, car elles ne sont pas en mesure de garantir un emploi à moyen ou long terme ; par conséquent, leur personnel est toujours à la recherche d'un emploi plus stable.

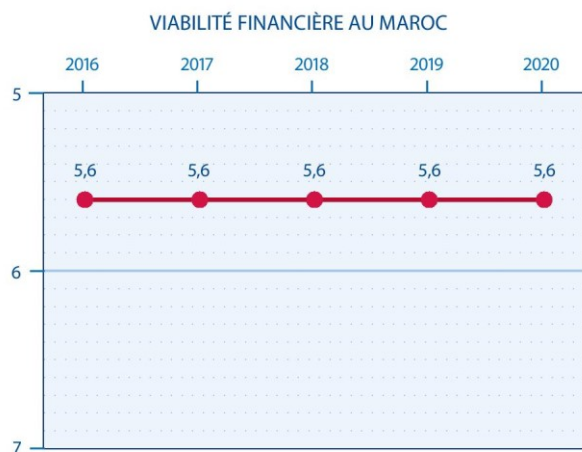
Le manque de financement pour le fonctionnement oblige les OSC à faire appel à des bénévoles pour les tâches que le personnel ne peut pas assumer. Mais les bénévoles demandent plus de temps et d'énergie pour être formés



et réduisent l'efficacité du travail des OSC, car ils ont souvent de nombreux autres engagements professionnels. Durant la pandémie, le nombre de bénévoles a augmenté, car le public a pris davantage conscience du rôle important joué par les associations dans la riposte à la pandémie et à ses conséquences pour la santé.

Un accès internet de haute qualité est disponible dans les grandes villes du Maroc, et des connexions internet adéquates sont disponibles même dans les villages. Ceci a permis aux OSC d'améliorer leurs compétences technologiques et à gérer plus activement leur présence en ligne durant la pandémie, notamment pour promouvoir leur image via les réseaux sociaux et accroître les parrainages.

VIABILITÉ FINANCIÈRE: 5,6



La viabilité financière des OSC n'a pas changé en 2020.

L'État reste le principal bailleur de fonds des OSC, contribuant plus de 80 % du financement du secteur, selon un discours du ministre chargé des relations entre le Parlement et la société civile en 2019. Le niveau de financement public des OSC n'a pas changé en 2020 par rapport aux années précédentes. Le gouvernement n'a pas accordé un financement important aux OSC pour l'aider dans sa riposte à COVID-19.

L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) du ministère de l'Intérieur est parmi les plus grands distributeurs de fonds publics au Maroc. Dans sa troisième phase d'activité entre 2019 et 2023, elle disposait d'un budget de 18 milliards MAD (environ 1,88 milliard USD) pour le soutien de la société civile, dont 4

milliards MAD pour les infrastructures et les services de base dans les zones les plus défavorisées. Cependant, l'INDH continue de faire l'objet de critiques, principalement pour avoir alloué plusieurs milliards de dirhams à la construction chaque année, au lieu de consacrer ces fonds au développement humain. En outre, elle a été critiquée parce que les critères de sélection des OSC ne sont pas transparents, et que la supervision de la gestion administrative et financière des projets, ainsi que les exigences d'évaluation finale, manque de clarté. En outre, les critiques ont affirmé qu'une majorité d'OSC soutenues par l'INDH ont été créées uniquement pour recevoir des fonds de l'initiative.

Selon le GSG, en 2020, un total de 310 millions MAD (près de 33 millions USD) de financements étrangers a été reçu par plus de 273 OSC marocaines, soit une baisse de 5 millions MAD par rapport à 2019. Certains bailleurs ont maintenu le financement des programmes déjà prévus en 2020 et certains ont lancé de nouvelles initiatives pour faire face à la pandémie. Par exemple, l'USAID a alloué environ 6 millions de dollars aux OSC locales pour la lutte contre COVID-19. En 2020, la deuxième phase du programme Moucharaka Mouwatina a été lancée. Ce programme de 12,5 millions EUR, financé par l'Union européenne (UE) et mise en œuvre par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), vise à renforcer les contributions des OSC marocaines à l'État de droit, à la démocratie et au développement. La première phase du programme a bénéficié à des centaines d'OSC.

Le confinement et les autres restrictions imposées pour contrôler la propagation du COVID-19 ont obligé plusieurs OSC à retourner des fonds aux donateurs parce qu'elles n'ont pas pu dépenser la totalité des budgets alloués. Comme il y avait peu de possibilités d'organiser des formations et des événements sur le terrain, les postes budgétaires pour l'hébergement, le transport, les pauses café et la location de salles ont souvent été sous-utilisés.

Les OSC répondent généralement aux appels à propositions des bailleurs de fonds, quoique certaines OSC prennent l'initiative de contacter directement des ambassades, des organisations internationales ou des entreprises pour solliciter un financement. Le recours au financement participatif est encore pratiquement inexistant au Maroc. Le soutien des entreprises a diminué en 2020, car la plupart des entreprises ont souffert en raison de la pandémie. Par

contre, certaines entreprises publiques comme l'OCP ont mis des fonds à la disposition des coopératives marocaines.

Les associations ne peuvent pas générer de revenus par leurs activités, tandis que la loi autorise les coopératives à le faire. En 2020, la capacité de certaines coopératives à générer des revenus s'est améliorée, comme indiqué ci-dessus, tandis que le confinement et le ralentissement économique qui en a résulté ont entravé celle des autres. Quelques-unes ont pu survivre grâce à des dons ou à un financement du programme OCP.

En général les OSC marocaines ne connaissent pas suffisamment bien leurs obligations d'information financière. Les OSC tiennent généralement une comptabilité simple. Les organes de contrôle et les bailleurs de fonds commandent parfois des audits des programmes qu'ils financent.

PLAIDOYER: 3,8

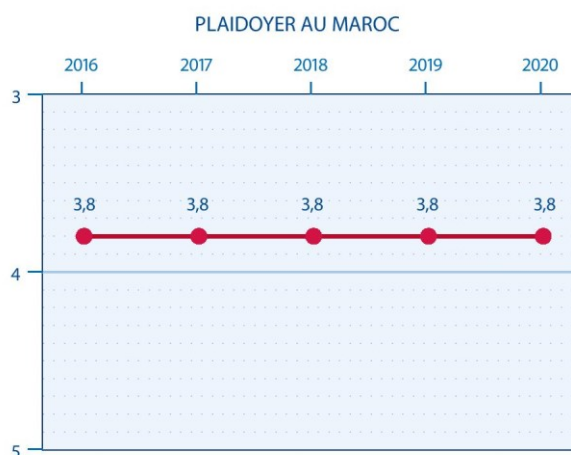
Le plaidoyer des OSC n'a pas changé en 2020. Les OSC ont maintenu le même rythme limité de plaidoyer pendant l'année en raison de la complexité des procédures et du manque d'intérêt persistant des responsables politiques à travailler sérieusement avec elles.

Tant les OSC que les citoyens ont le droit de soumettre des motions législatives et des pétitions aux autorités publiques. À cet effet, la loi n°6414 du 28/07/2016 définit la motion en matière législative comme « toute initiative présentée par des citoyennes et des citoyens ... dans le but de participer à l'initiative législative ». La loi exige la collecte de 25 000 signatures de personnes inscrites dans les listes électorales afin de pouvoir présenter une motion législative. La loi n°44-14 de 2017 définit la pétition comme « toute demande écrite contenant des revendications, propositions, ou recommandations, adressées par des citoyens résidant au Maroc ou à l'étranger aux pouvoirs publics concernés afin de prendre les mesures appropriées ». Les pétitions doivent recueillir 5 000 signatures d'électeurs inscrits sur les listes électorales pour être présentées aux administrations locales ou au Parlement. En 2020, deux pétitions ont été présentées, l'une portant sur la gratuité des soins contre le cancer et l'autre sur la parité entre les sexes dans les postes gouvernementaux. Seule la pétition demandant la gratuité des soins contre le cancer, qui a été soutenue par plus de 40 000 personnes, a été jugée conforme à la loi ; au final, cela n'a toutefois pas donné lieu à un changement dans la législation en 2020, le gouvernement ayant décidé que cette demande n'était pas réalisable. Les Hors-la-loi marocains a lancé une pétition en 2020 demandant la suppression de l'article 489 du Code pénal, qui prévoit des peines de prison pour les personnes ayant des relations sexuelles avant le mariage. Malgré sa popularité et l'important soutien dont elle bénéficiait sur les réseaux sociaux, la pétition n'a pas réussi à recueillir le nombre de signatures minimum requis. Certains signataires n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, tandis que d'autres, qui auraient pu être favorables à la mesure, n'ont pas voulu fournir leurs données personnelles.

Selon le ministre chargé des droits de l'homme et des relations avec le parlement, « malgré les efforts déployés pour mettre en œuvre le droit de pétition, les progrès sont encore modestes et restent en deçà des attentes et des aspirations ». Au niveau local, les OSC ont déposé 166 pétitions et les citoyens en ont déposé 46. Toutefois, ces pétitions n'ont été soumises qu'à 97 municipalités sur les 1 590 que compte le pays, soit 6 % des municipalités.

Compte tenu des difficultés à présenter des pétitions et des motions, la plupart des OSC préfèrent poursuivre leurs objectifs de plaidoyer par le biais de réunions avec les dirigeants des partis, les députés, les présidents des conseils et commissions locaux et régionaux et les conseils supérieurs.

En 2020, les OSC marocaines ont mené des campagnes de plaidoyer dans plusieurs domaines. Des activistes locaux et des influenceurs des réseaux sociaux ont mené une campagne à grande échelle contre le projet de loi sur les réseaux sociaux. Le projet de loi a finalement été retiré suite à l'indignation du public. D'autres activistes ont critiqué l'application de traçage des contacts COVID-19 du gouvernement, craignant qu'elle ne soit utilisée pour



effectuer une surveillance indue et porter atteinte au droit à la vie privée. Le gouvernement n'a pas pris des mesures en réponse à cette critique.

Depuis août 2018, le Maroc est membre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), une plateforme internationale visant le renforcement de la transparence, de l'équité, de l'intégrité et de la démocratie participative. Le Maroc a adopté un plan d'action fondé sur dix-huit engagements qu'il a pris envers l'OGP pour la période d'août 2018 à août 2020. Durant cette période, le gouvernement marocain revendique la réalisation de plus de 98 % des objectifs d'accès à l'information, 80 % pour l'intégrité et la lutte contre la corruption, 97 % pour la communication et la sensibilisation sur le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), 72 % pour la participation citoyenne et 74 % pour la transparence budgétaire. Toutes les réalisations sont présentées sur une plateforme internet (www.ogp.ma). Les OSC participent à ce processus par le biais d'un forum intermédiaire qui leur permet de prendre part aux discussions, de faire des recommandations et de proposer des solutions pour la mise en œuvre du plan d'action, tout en menant leur propre évaluation du plan d'action en parallèle. Conformément à son engagement en faveur de la transparence et de la coopération avec la société civile, le gouvernement a mis en place un espace virtuel sur le site web pour co-crée le nouveau plan d'action national pour 2021-2022 et concevoir de nouveaux projets et initiatives conjoints avec les OSC.

Une campagne de plaidoyer réussie en 2020 a été l'initiative féministe Parité maintenant, qui a rassemblé des femmes de différents partis politiques et OSC pour accroître la représentation des femmes aux élections et au sein des instances des partis politiques. Après de multiples réunions et pressions de la part de groupes de défense des droits des femmes et lors de discussions avec le ministère de l'Intérieur et les partis politiques, Parité maintenant a proposé des amendements à la loi électorale qui établiraient des quotas de représentation des femmes dans les conseils municipaux. Ces modifications devaient être adoptées au début de l'année 2021.

L'association Sim-sim a organisé plusieurs activités en 2020 pour étudier la loi électorale et a formulé plusieurs recommandations pour améliorer la transparence et l'équité pendant les élections générales prévues en 2021, comme l'introduction de méthodes de vote électronique. Une campagne de plaidoyer pour l'application de ces procédures aura lieu en parallèle avec la présentation de la loi électorale au parlement.

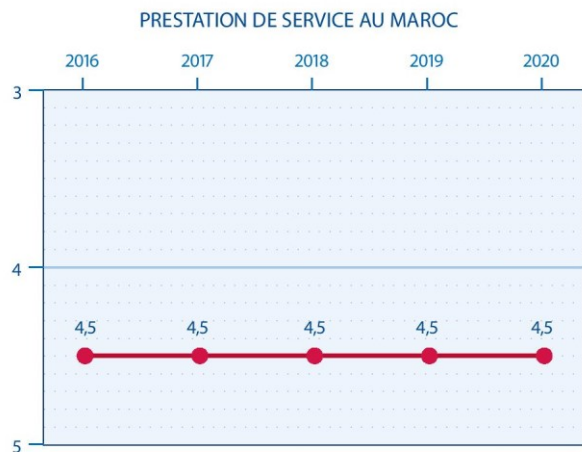
Certaines OSC et défenseurs des droits de l'homme, comme l'AMDH et Human Rights Watch, ont réclamé la libération des prisonniers politiques en 2020. En réponse à la vague d'arrestations d'activistes et de journalistes qui s'est poursuivie en 2020, près de 400 acteurs culturels et artistiques ont signé une pétition intitulée Cette ombre est là qui critique l'approche musclée de l'appareil sécuritaire de l'État. La pétition n'a guère eu d'impact ; le gouvernement n'y a pas répondu, et certains médias proches du gouvernement ont attaqué des organisateurs de la pétition dans divers articles. Une autre pétition signée par presque 700 acteurs culturels et artistiques a défendu l'État marocain, en riposte à Cette ombre est là.

Un certain nombre de groupes ont recommandé que le gouvernement adopte de nouvelles mesures sociales et économiques pour apporter une aide financière à certains résidents du pays, compte tenu des retombées économiques de la pandémie. Menée par des OSC, notamment Prometheus, cette campagne soulignait que « ceux qui sont au bas de l'échelle, comme les migrants, n'ont pas encore reçu d'aide du gouvernement ».

Avec le soutien de l'USAID, les OSC ont continué à plaider pour des changements dans la loi de finances, en se concentrant spécifiquement sur la réduction des taxes et des droits imposés aux OSC. Cet aspect est devenu de plus en plus important en 2020 du fait que la pandémie a exacerbé la crise économique.

PRESTATION DE SERVICES: 4,5

La prestation de services des OSC n'a essentiellement pas changé en 2020. Les OSC proposent des services variés dans divers domaines, notamment la culture, l'art, la politique, les droits de l'homme, le sport, la santé et l'éducation. Cette gamme de services s'est étendue au cours des dix dernières années, le nombre d'associations ayant augmenté de façon spectaculaire. Par exemple, les services environnementaux ont gagné en importance ces dernières années. Durant la pandémie, certaines OSC ont sensibilisé à l'importance des mesures de confinement et de distanciation sociale et d'autres ont fourni aux sans-abris de la nourriture et des lieux d'hébergement. Mais, dans l'ensemble, les OSC n'ont pas été en mesure de fournir tous les services nécessaires pendant la crise, et certaines d'entre elles ont été contraintes de cesser complètement leurs activités en raison des restrictions liées à la pandémie.



La plupart des OSC qui fournissent des services sont des associations de proximité et locales dont l'objectif principal est de répondre à des besoins bien déterminés de la population la plus démunie dans des zones géographiques particulières. Les OSC identifient les besoins locaux en contactant directement les intéressés et en organisant des consultations avec eux. Surtout lorsqu'elles collaborent avec l'INDH, le travail des OSC au niveau local est efficace et leurs activités bénéficient à la population locale.

La plupart des services des OSC sont gratuits. De nombreuses coopératives, qui génèrent leurs propres revenus, ont fermé en 2020 en raison des impacts économiques du confinement. Ceci a non seulement atteint la situation financière des employés et des familles

des coopératives, mais a également nui à la situation économique des villages où les coopératives jouent un rôle important dans la fourniture de biens et de services.

Bien qu'elles n'aient pas fourni un financement direct important aux OSC, les autorités nationales et locales ont tout de même coordonné leurs campagnes de mobilisation et de sensibilisation du public avec les OSC afin de lutter efficacement contre la crise de COVID-19 dans le pays. En général, le gouvernement et les autorités ne soutiennent pas significativement les OSC.

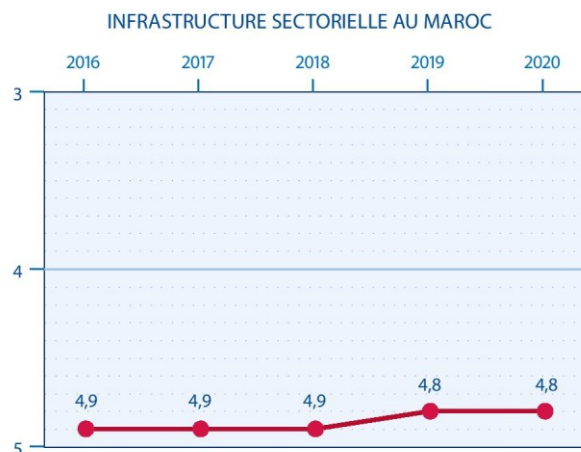
INFRASTRUCTURE SECTORIELLE: 4,8

L'infrastructure qui soutient le secteur des OSC n'a pas changé en 2020. Bien qu'une variété de programmes de formation soit disponible en ligne, la mise en réseau entre les OSC reste assez rare.

Les OSC ont accès à un certain nombre de programmes de renforcement des capacités, en ligne et en personne. L'Ambassade de France soutient un programme en partenariat avec l'Association Intersection (Carrefour Associatif) qui vise à renforcer les capacités des OSC par des formations en gestion administrative et financière. Le programme Moucharaka Mouwatina de l'UE a formé un grand nombre d'OSC à préparer pour la première fois leurs états financiers et comptes-rendus trimestriels et annuels.

Des organisations comme ALCI, le Forum Ezzahra pour les femmes marocaines, l'Association de la colombe blanche pour les personnes en situation de handicap, AMSED, et Ennakhil continuent de fournir des formations et un soutien en matière de plaidoyer aux OSC locales. Certaines grandes OSC redistribuent une partie de leur financement à de plus petites associations. Par exemple, avec le financement de l'UE et d'autres bailleurs étrangers, l'Union de l'action féministe a signé des accords de subvention avec une trentaine d'associations marocaines pour organiser des activités axées sur les problèmes des femmes, avec des subventions individuelles comprises entre 1 500 et 3 000 USD.

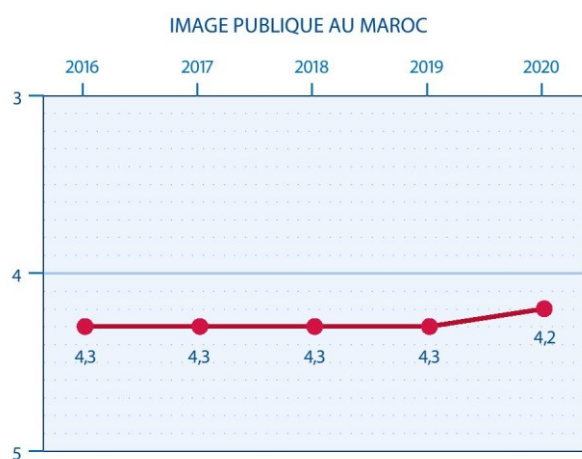
Les réseaux sont rares au Maroc. Les réseaux n'ont pas de personnalité juridique et les OSC ont du mal à définir des objectifs communs et des stratégies pour les atteindre. Les OSC travaillant dans le domaine des droits de l'homme, y compris les droits des Amazighs, travaillent un peu plus en réseau que les autres OSC. Les OSC qui souhaitent se regrouper e constituent souvent tout simplement sous la forme d'une nouvelle association plutôt qu'en réseau. Par exemple, Espace associatif et Carrefour associatif ont été constitués à partir d'une dizaine d'OSC.



En 2020, les OSC ont eu accès à des formations sur la COVID-19 et les problématiques connexes, notamment la situation socio-économique, la santé mentale, la violence familiale, la violence contre les femmes, les droits de l'homme pendant le confinement et l'impact négatif potentiel du projet de loi sur les réseaux sociaux. La majorité des formations et des activités pendant l'année se sont déroulées en ligne, car il n'était pas possible d'organiser des événements en personne en raison de restrictions sanitaires. L'accès à l'internet est fiable dans les grandes villes du Maroc, et satisfaisant dans les villages. Ces formations ont par conséquent eu une portée relativement large, et de nombreuses personnes qui n'étaient pas en mesure de participer à ces formations auparavant ont pu le faire, car elles n'avaient plus besoin de se déplacer. Par ailleurs, les informations sur ces activités ont été largement diffusées sur les réseaux sociaux.

De nombreuses OSC se sont associées à des organismes publics dans le cadre de programmes gouvernementaux. Comme indiqué précédemment, lors de la pandémie de COVID-19, l'État a renforcé sa collaboration avec quelques OSC pour coordonner les efforts de sensibilisation du public pendant et après le confinement. En 2020, le Forum des jeunes journalistes du Maroc s'est associé à des médias pour former les jeunes journalistes à la rédaction d'articles sur les droits de l'homme.

IMAGE PUBLIQUE: 4,2



L'image publique des OSC s'est légèrement améliorée en 2020, en raison de leur efficacité pendant la pandémie. Au cours de l'année, les OSC ont bénéficié d'une large couverture médiatique dans les médias publics et sur des sites web influents, au sujet de leurs efforts de sensibilisation du public à la COVID-19 et de leur fourniture d'aide humanitaire aux membres les plus vulnérables de la société. Grâce au financement de l'USAID, Internews a continué de collaborer avec les journalistes pour améliorer leur compréhension et leur couverture du travail des OSC, notamment en ce qui concerne le contexte juridique de la société civile. Par ailleurs, les OSC étaient plus visibles sur les médias sociaux et parce qu'elles ont pu toucher davantage de personnes dans le pays. Par exemple, des OSC de premier plan comme Prométhée, le Forum modernité et

démocratie et l'Association marocaine pour les droits des femmes ont gagné en visibilité sur les réseaux sociaux en 2020 et, par conséquent, ont été en mesure d'élargir leur audience.

Les autorités ont collaboré avec les OSC en 2020 et les ont considérées comme des partenaires fiables pour sensibiliser le public aux protocoles pour COVID-19. Ce travail a été effectué principalement sur le terrain et au niveau local et, par conséquent, même les quartiers qui ne reconnaissaient pas auparavant l'impact des OSC l'ont remarqué pendant le confinement.

Les autorités et le public ont toutefois continué à avoir une opinion négative des OSC de défense des droits de l'homme. Ces groupes ont fait l'objet de critiques de la part du gouvernement pour leur rôle dans la contestation des restrictions COVID-19 imposées par le gouvernement et la répression des libertés civiles pendant la pandémie. Dans le même temps, de nombreux membres de la société n'ont pas apprécié l'activisme des OSC contre la recrudescence de la violence domestique à l'encontre des femmes, parce que de larges segments de la population ont continué à nier la gravité de la crise.

La perception des OSC par le secteur des entreprises n'a pas vraiment changé en 2020. Les budgets des entreprises ont souffert de l'impact négatif de COVID-19. Par conséquent, il n'y a eu guère de collaboration entre les deux secteurs, et des initiatives prévues ont été annulées en raison de la pandémie et de ses répercussions.

En raison du confinement et de l'interdiction des rassemblements en découlant, les OSC ont appris à mieux faire connaître leurs activités sur les réseaux sociaux - principalement Facebook et Instagram - au cours de l'année. Cela a accru leur visibilité, en particulier auprès des jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans. Comme ce groupe d'âge est

très actif sur les réseaux sociaux, les jeunes ont pu se renseigner sur les activités des OSC et leurs contributions à la société via ces plateformes en 2020.

Les OSC restent peu transparentes. La majorité des OSC ne tiennent pas d'assemblée générale et ne rendent pas de compte, ni à leurs membres ni au public. Ce problème est exacerbé par le manque de formation, le manque de capacité et de sensibilisation à l'importance de promouvoir efficacement leurs activités auprès des médias et du public, quoique la situation s'améliore progressivement.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.